

Modèle de répartition de l'enveloppe horaire pour l'offre de formation Contrat 2016-2020

Dans le cadre du prochain contrat quinquennal, l'offre de formation de notre université doit être repensée. La refonte de notre offre de formation 2016-20 est rendue complexe par différents éléments :

- nouvelle nomenclature licence mise en place pour la rentrée 2014 ;
- nouvelle nomenclature masters à mettre en place pour le nouveau quinquennal ;
- les arrêtés et cahier des charges encadrant les formations de licence et master ;
- l'arrêté licence (août 2011) qui impose un volume horaire étudiant en licence de 1 500 heures (stages inclus).

La détermination de l'enveloppe allouée à l'offre de formation doit donc permettre de répondre à la fois à ce nouveau cadre et à l'obligation de présenter un projet soutenable.

- ✓ *Lettre de pré-cadrage : « Il est de notre responsabilité de revenir à une offre de formation en adéquation avec notre potentiel réel en termes de ressources humaines et financières afin de rétablir des marges de manœuvre qui nous permettront, notamment, de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien aux formations et aux personnels. »*

Rappel du contexte

- ✓ 2007-2010 : offre de formation de 114 000 heures:
 - Licences et LP hors IUT : 80 000 heures
 - Masters : 34 000 heures
- ✓ 2011-2015 :
 - Vote du CA novembre 2010 qui s'engage sur une offre de 164 000 heures
 - Avril 2011, premier recalibrage avec une cible à : 144 000 heures
 - 2013, suite au 2^{ème} recalibrage : 138 000 heures

Détermination de l'enveloppe

Afin de calculer puis de répartir une enveloppe d'heures pour chaque composante, il a été décidé de construire un modèle de répartition. Le principe est d'abord de définir les enveloppes par niveau (licences/masters) puis par composante. Chaque composante connaît ainsi son enveloppe globale et la répartition licence/master. Cette dernière répartition peut faire l'objet d'ajustements (transfert

par exemple d'une partie des heures de masters vers la licence), sous réserve d'un accord de l'équipe politique au vu du projet présenté.

1er étape : Déterminer l'enveloppe par niveau

Le montant alloué à l'offre de formation licences/masters répond à l'objectif ambitieux de couverture de notre offre de formation par notre potentiel réel de titulaires de 80%. On considère en effet, en moyenne pour l'établissement que 20% sont à assurer par des extérieurs. Cela nous conduit à un volume global de 120 000 heures. Dans la mesure où le cadre des licences impose un socle commun (UE PPE, documentation et numérique), il est décidé d'y consacrer 5 000 heures qui sont déduites de l'enveloppe (reconduction de l'identique car ajout de la partie numérique).

Une fois l'enveloppe globale déterminée, la répartition entre les licences et les masters A partir de l'enveloppe globale, il est proposé une répartition licence / master. Cette dernière se veut proportionnelle tout en tenant compte de la nécessité du volume horaire de 1500h pour les licences. L'enveloppe licence (y compris le socle commun) représente ainsi 88% du volume de 2013 et l'enveloppe master 84%. Par rapport à 2007, cela représente une hausse de 3% pour les licences et de 11% pour les masters.

	Enveloppe
Cible-licence +LP	78000
Cible-Masters	37500
Total	115500
Socle commun licences	5000
TOTAL enveloppe	120 500

Le socle commun représente 6% de l'enveloppe licence.

2ème étape : Collecter les données sources

Le principe est de définir le montant total des charges pédagogiques pour 2016 allouées à chaque composante en combinant plusieurs critères.

Les critères retenus sont :

- ✓ Le poids des charges pédagogiques en 2013
- ✓ Le poids de la composante dans l'évolution des charges pédagogiques entre 2007 et 2013
- ✓ Le poids des effectifs présentiels en 2013

Licences +LP

UFR	charges péd 2007	charges péd 2013	effectifs 2013
Humanités	32545	42178	3228
Langues	39177	40023	4416
STC	8896	11665	1239
	80618	93865	8883

Masters

UFR	charges péd 2007	charges péd 2013	effectifs 2013
humanites	11005	16099	1266
langues	8428	11 410	808
stc	10484	13060	740
ijba	4000	4 065	72
	33917	44634	2885

3ème étape : choisir le poids de chaque critère

Afin de définir l'importance que l'on donne à chaque critère, un principe de coefficients a été défini et sa répartition validée lors du séminaire du 17 juin puis avec les directeurs d'UFR pour chaque thème :

Pour les licences

	Coefficient*	Mt enveloppe
Charges	0,5	39000
Evolution	0,25	19500
Effectifs	0,25	19500
<i>Total</i>	1	78000

*Le coefficient est le critère du calcul de l'enveloppe

Pour les Masters

	Coefficient*	Mt enveloppe
Charges	0,6	22500
Evolution	0,4	15000
Effectifs	0	0
<i>Total</i>	1	37500

*Le coefficient est le critère du calcul de l'enveloppe

Résultat du modèle**Pour les licences**

UFR	Critères			Enveloppes globales
	Charges P.	Evolution CP	Effectifs	
Humanites	17524	7660	7086	32271
Langues	16629	9752	9694	36076
STC	4846	2087	2720	9654
<i>Total</i>	39000	19500	19500	78000

Pour les Masters

UFR	Critères			Enveloppes globales
	Charges P.	Evolution CP	Effectifs	
Humanites	8115	5083	0	13199
Langues	5752	3770	0	9522
STC	6584	4538	0	11122

IJBA	2049	1609	0	3658
<i>Total</i>	22500	15000	0	37500

Résultat global du modèle

UFR	Enveloppes Licences+LP	Enveloppes Masters	Total Enveloppes
Humanites	32271	13199	45469
Langues	36076	9522	45597
STC	9654	11122	20775
IJBA		3658	3658
<i>Total</i>	78000	37500	115500

Dans un objectif de pluridisciplinarité qui peut conduire à des formations inter-composantes, la charge sera imputée à chaque composante en fonction de sa contribution